

Présents :

François BOCK maire de Gençay préside la séance.

Claude FERRON, Philippe BONNEAUD, Jean-Paul THUBERT, Renaud ROBERT, Sarah COLLOBER, Yves GUILLON, Sophie VERGNAUD, David RANGER.

Absents excusés avec pouvoir : Aurélie BOURREAU

Absents : Dominique CRETIN

Suffrage : 10

Secrétaire de séance : Sophie VERGNAUD

Ouverture de la séance 20h00

Situation du conseil municipal

Monsieur ETAVARD, dernier candidat de la liste d'opposition, a adressé sa démission par courrier du 16 juin 2017.

Conformément aux directives, de nouvelles élections municipales doivent être mises en place par la préfecture dans un délai maximal de trois mois.

Par conséquent, la date du premier tour des élections est fixée au dimanche 10 septembre 2017.

Les listes présentées devront comporter 19 candidats et respecter la parité.

La campagne électorale débutera le lundi 28 août 2017.

1 –Approbation des comptes rendus

Le conseil doit valider les trois comptes rendus qui ont été transmis à la lecture des conseillers

01 mai 2017 Vote 10 pour

22 Mai 2017 Vote 10 pour

08 juin 2017 Vote 10 pour

Les comptes rendus seront publiés sur le site de la commune.

2 –Modification du poste « dépenses imprévues » inscrit en section d'investissement

Monsieur le maire informe le conseil que la préfecture a émis des remarques sur le budget prévisionnel 2017 de la commune.

Le montant du compte « dépenses imprévues » du budget dépasse le plafond autorisé de 7,5% des dépenses prévisionnelles.

Après examen, il s'avère qu'il n'a pas été tenu compte des restes à réaliser du budget 2016, qui se rajoutent au montant inscrit pour 2017.

La préfecture demande à ce que la commune veille à suivre cette remarque pour les années à venir.

Il est proposé une décision modificative du compte 020 « Dépenses imprévues » vers les comptes d'investissement 2135 pour un montant de 15 000€ et 21538 pour 15 000€.

La proposition est soumise au vote : 10 voix Pour

3 –Convention organisation des Heures Vagabondes

Afin de se conformer aux directives de la Préfecture en matière de sécurité (plan Vigipirate), le conseil départemental, organisateur de la manifestation a procédé, pour l'ensemble des concerts prévus, au choix d'une entreprise de surveillance par appel d'offre.

La société Securit Dogman a été retenue.

Une équipe de 11 personnes assurera donc la fouille du public accédant à l'enceinte du champ de foire le jeudi 06 juillet pour un coût de 1 796,47€ à la charge de la commune.

Il est demandé de bien vouloir autoriser le maire à signer la convention de partenariat et à procéder à la dépense équivalente.

Vote 10 Pour

4 –Extension de la maison de santé pluridisciplinaire (MSP)

Monsieur le maire informe les conseillers que deux orthophonistes et une sage femme ont sollicité la commune pour s'installer à Gençay.

Il rappelle que la maison de santé, opérationnelle depuis mars, est complète, mais a été étudiée pour un agrandissement ultérieur.

Claude FERRON présente les éléments de l'extension.

Les documents présentés ont été transmis au préalable au conseil municipal.

L'architecte de la MSP monsieur RIBOULOT a effectué gratuitement une étude de faisabilité.

Il propose une extension de 146 m2 comportant :

- quatre salles de consultation de 25 m2,
- deux salles d'attente de 8 m2
- un WC PMR mixte de 4 m2
- un couloir de circulation de 26 m2

Le cout de l'extension est estimé à 264 000€ Hors taxes, auquel se rajoutent les frais (maître d'œuvre, coordonnateur SPS, bureau de contrôle, frais d'appel d'offre, frais divers, assurance,) de 53 000€.

Le cout total TTC (TVA à 20%) est ainsi estimé à 380 400€.

Un plan de financement a d'ors et déjà été établi : l'auto financement par emprunt est assis sur les mêmes bases de loyers acquittés par les professionnels de santé déjà en place.

La marge de sécurité de 20% prévue par la commune en cas de locaux vacants reste identique.

Il est convenu d'attendre le résultat des prochaines élections municipales avant de poursuivre le projet.

Cependant, il est demandé au conseil municipal une délibération de principe sur l'extension de la maison de santé.

Le projet est approuvé à l'unanimité : vote 10 Pour

5 –Recrutement « contrat emploi avenir « CAE

Le contrat d'une employée de l'école chargée de l'encadrement du périscolaire expire au 30 juin 2017.

Il est proposé de renouveler ce contrat sous forme de « contrat emploi avenir « Pour rappel, les contrats CAE ont été mis en place pour répondre aux besoins des collectivités.

D'une durée de 20 heures, le montant du salaire versé, de 845€ brut, est pris en charge par l'Etat à hauteur de 82%.

Le reste est à la charge de la commune, auquel, s'ajoutent les charges patronales.

Le recrutement est approuvé à l'unanimité.

Vote 10 Pour

6 –Subvention aux associations

La commission « Finances » réunie le 14/06/2017 a effectué la proposition de répartition des subventions allouées aux associations :

NOM	Proposition ,d'attribution 2017
	ACCA
ADMR	Pas de demande
AMICALE DU PERSONNEL DE L'EHPAD	150
AMITIE GUINEE	75
ANCIENS COMBATTANTS	Vin d'honneur
APEF FAMILLES RURALES GENCAY (APEF)	1 000
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	Pas de demande
AU PREMIER RANG	240
BASKET PAYS GENCEEEN BASKET CLUB	1 000
CENTRE CULTUREL LA MARCHOISE	9 000
CINEMA DE GENCAY	3 750
COMITE DE JUMELAGE	350
Comité des fêtes Gençay Saint Maurice	Pas de demande
CONCILIATEURS ASSOCIATION	150
COUNTRY LINE GENCAY	Utilisation de locaux
DONNEURS DE SANG	150
ELAN (aide alimentaire)	430
ET SI ON DANSAIT	150
FAE	300
FAE ACCORDÉON	Pas de demande
FAMILLES RURALES	Pas de demande
FOOT ESMG	350
FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE	Pas de demande
JEUNESSE SPORTIVE FOOT VAL DE CLOUERE	1 000
JUDO JCG JUDO GENCAY	500
KARATE CLUB GENCAY	500
LA MAISON DE PASCAL AUDIN	Pas de demande
LES BLES D'OR	Pas de demande
LES CHATS DE LA CLOUERE	500
LES COMPAGNONS DE LA CLOUERE CYCLO	250
LES COMPAGNONS DE LA CLOUERE COURSE A PIEDS	250
MFR	Pas de demande
PETANQUE GENCEEENNE	Pas de demande
QI GONG ET BIEN ETRE	Utilisation de locaux
SOUVENIR Français	100
TENNIS CLUB DE GENCAY	1 200
TIR A L'ARC SLCG	550
UNION MUSICALE LA LIBERTE	150
VOLLEY BALL LOISIR ET DETENTE	250
AAPPMA tanche de la Clouère	100
COMMERCANTS NON SEDENTAIRES AU MARCHE J ACHETE	600
ENTENTE ATHLETISME SMARVES VERNON	200
FONDS SOLIDARITE LOGEMENT	200
ROUTE DES ABBAYES	25
TOTAL	23 770

Le tableau est présenté au conseil ; les observations sont les suivantes :

Basket : pas d'investissement justifiant d'une subvention de 3 000€ au lieu de 1 000€.

Centre culturel La Marchoise : suite à l'examen des documents présentés, reconduction de l'aide de 9 000€ accordée en 2016.

Football : deux entités différentes sollicitent une subvention ; la répartition est de 350€ pour les équipes adultes et 1 000€ à l'école de football.

Judo : augmentation liée à la progression de l'école de judo qui compte 70 enfants.

Karaté : école de karaté en forte progression.

Tennis : subvention minorée reconduite en raison des travaux d'éclairage effectués par la commune dans la salle couverte.

L'enveloppe votée au budget de 28 000 € a été répartie à hauteur de 23 770€.

Le solde de 4 230€ reste disponible en cas de demandes particulières.

7 – Révisions des loyers et tarifs

○ Loyers des logements

Le Maire informe le Conseil Municipal que le montant des loyers des logements de la commune est révisable au 1^{er} juillet de chaque année. L'augmentation selon l'indice de référence des loyers est de 0,18% (base 4^{ème} trimestre 2016).

Les loyers ont déjà été révisés en 2014.

La commune est libre d'appliquer ou non l'augmentation légale prévue.

Il est proposé de n'effectuer aucune augmentation en 2017.

Des conseillers observent que les logements vieillissent et que les menus travaux nécessaires ont un cout pour la commune ; l'augmentation appliquée représentant un complément de 1 ou 2 € pourrait être cependant répercutée sur les loyers.

La proposition de maintien du prix des loyers est soumise au vote.

Vote 1 contre 3 Abstentions 6 Pour.

○ Tarifs des salles des fêtes

Les prix de location des salles ont été révisés en 2015.

Il est proposé de n'effectuer aucune augmentation en 2017.

Vote 10 Pour

○ Cimetière

Sans changement.

Vote 10 Pour

○ Frery - Foire bimensuelle

Ce point a déjà été abordé et soumis au vote lors du conseil du 26/01/2017.

○ Permanence du député

Tarif de 528,54€ mensuel pour la location de 2 bureaux et d'une salle reconduit.

Vote 10 Pour

○ Intermarché

La commune loue l'emplacement de la station service à l'établissement INTERMARCHE au prix de 2 400€ par an.

Ce faible montant s'explique par la volonté du conseil municipal précédemment en place d'autoriser le déplacement de la station service de l'autre côté de la route et permettre la création d'un parking voiture devant le magasin afin de privilégier la sécurité des clients.

L'augmentation 2017 selon l'indice de référence de la construction est de de 0,98% (base 4ème trimestre 2016).

Il est proposé d'appliquer cette augmentation en 2017. Le loyer du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018 sera de 2423.52€ payable d'avance et trimestriellement.

Vote 10 Pour

8 –Validation des tarifs cantine et garderie

Conformément aux obligations imposées par la CAF, une tarification modulée par tranches de quotient familial des familles a été étudiée par la commission PEES en date du 08 juin 2017.

Une nouvelle grille avec modulation des tarifs de la garderie selon quatre tranches de quotient familial est présentée aux conseillers.

Il est précisé que l'utilisation de la garderie soit occasionnelle ou habituelle, les familles devront fournir leur numéro d'allocataire CAF par le biais du livret périscolaire. A défaut, le tarif le plus élevé devra être appliqué.

D'autre part, en raison du nombre d'enfants anormalement élevé le vendredi après-midi, la garderie ne sera plus gratuite mais payante.

à partir du 1 septembre 2017

Tarifs garderie				
Tranche Quotient Familial	Garderie matin	Garderie soir 1 ^{ère} heure + gouter	Garderie soir 2 ^{ème} heure	Garderie mercredi 11h30/12h30 Vendredi 15h30/16h30
0 à 599	1€	1.5 €	1€	1€
600 à 999	1.05 €	1.55 €	1.05 €	1.05 €
1000 à 1499	1.10 €	1.60 €	1.10 €	1.10 €
Sup à 1500	1.15 €	1.65 €	1.15 €	1.15 €

Cantine tarifs repas enfants : 2.95€ repas adultes : 3 .50€

Ateliers Périscolaires : lundi, mardi, jeudi de 15h30-16h30 : gratuit

Le prix du repas de cantine et de garderie de pause méridienne reste, sauf demande de la CAF, inchangé.

L'information sera transmise aux parents d'élèves pour une application à la rentrée de septembre 2017.

9 –Membres du SIVM Gençay-St Maurice

Le syndicat SIVM comporte trois élus de la commune de Gençay.

Il est proposé que Philippe BONNAUD remplace Dominique SOUILLE démissionnaire.

Vote 10 Pour

Les membres représentant la commune de Gençay au SIVM sont François BOCK, Claude FERRON et Philippe BONNAUD.

10 – Désignation d'un membre du CCAS en remplacement de Fabienne GILLES démissionnaire

En remplacement de Fabienne GILLES démissionnaire, Yves GUILLON propose sa candidature de membre du CCAS.

Vote 10 Pour

11 – Marché restauration scolaire

Quatre entreprises se sont portées candidates à l'appel d'offre effectué pour la restauration scolaire lancé par la commune.

Les résultats de l'appel d'offre ont été analysés en commission PEES et il a été retenu la société RESTAVAL qui a obtenu les meilleures notes techniques et économiques derrière la société API titulaire actuel du marché.

La commission a également privilégié la fourniture de produits locaux et les garanties apportées au personnel en matière de remplacement, formation, et garantie de continuité de service.

Le choix du prestataire RESTAVAL pour la restauration scolaire est adopté à l'unanimité.

Vote 10 Pour

12 – Marché assurance

La commune a lancé une consultation pour la révision des contrats d'assurance GAN et SMACL. Le cabinet DELTA CONSULTANT a été mandaté pour l'étude.

Il est demandé au conseil de bien vouloir valider le choix du cabinet d'étude.

Vote 10 Pour

La commission d'appel d'offre se réunira le 29/09/2017.

13 – Admission en non valeur

La Trésorerie a communiqué une demande d'admission en non valeur pour un dossier de particulier qui est en procédure de surendettement.

La créance de 20,65€ est une dette de cantine scolaire de janvier, février et mars 2015.

La proposition est soumise à délibération

Vote 10 Pour

14 – Questions diverses

➤ M et MME PENAUD propriétaire à Route de la Roche à Gençay proposent de vendre à la commune la partie de passage privé qu'il possède derrière leur maison. La commune pourrait envisager de créer un chemin communal permettant de relier la route de la Roche à l'impasse des Hirondelles.

➤ La société QUALIGAZ demande à ce que la commune lui permette l'accès des logements de l'ancienne gendarmerie qui disposent d'installations pour la formation de son personnel ; en contrepartie il propose un tarif préférentiel de révision. Il est convenu d'établir une convention de mise à disposition des locaux. Vote 10 pour

➤ Heures Vagabondes : une réunion de coordination où sont conviés, tous les bénévoles, aura lieu le mardi 04 juillet à la salle des fêtes de Gençay.
Concert TETE Jeudi 06 juillet 2017 à 21heures.

- Suite à la délibération du conseil municipal du 08/06/2017 les baux de la maison de santé ont été signés chez le notaire.
L'inauguration de la maison de santé pluridisciplinaire par M le Sous Préfet est prévue le lundi 03 juillet 2017 à 18h30

- Rentrée 2017 : pas de changement de prévu dans les horaires de l'école primaire ; les enseignants de l'école maternelle propose de regrouper les activités périscolaires le mercredi matin afin de préserver la sieste des petits.
A ce jour, 44 inscriptions sont effectives, ce qui conforterait la suppression d'une classe de maternelle.

Fin de la séance 22h55
Sophie VERGNAUD